

Règlement 1er Challenge régional interentreprises de l'ESS

A diffuser à l'ensemble des participants

1. Présentation

Le challenge régional interentreprises de l'ESS est une épreuve multisports organisé le 10 mai 2022 à la plaine des sports de Châteauroux et réunissant des équipes de 4 personnes appartenant à des structures de l'Economie Sociale et Solidaire basées en région Centre-Val de Loire.

Le challenge est ouvert et accessible aux personnes en situation de handicap.

6 épreuves sont inscrites dans le challenge : Parcours BMX, Aviron indoor, Tir, Course à pied, Basket en fauteuil et Golf.

Les mots d'ordre de cette manifestation sont : sportivité, convivialité et bonne humeur. Les déguisements sont les bienvenus.

2. Organisation

Le challenge régional interentreprises de l'ESS, organisé par le Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire, avec le soutien du Comité Paralympique et Sportif Français, du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre, de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Centre-Val de Loire, et du Conseil Départemental de l'Indre, aura lieu le mardi 10 mai 2022.

L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement, le parcours ainsi que le programme du challenge jusqu'au matin du départ, sans avoir à se justifier. L'ensemble des équipes inscrites en sera informé.

Les concurrents s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription.

3. Cadre

Le challenge se déroulera à Châteauroux, sur la plaine départementale des sports, située 89 allée des platanes, 36000 Châteauroux.

Le **format de l'événement** est le suivant :

- **✗** 9h Accueil, café de bienvenue
- **★** 9h30 Cérémonie d'ouverture
- * 10h Début des épreuves (3 ateliers de 30 minutes et 10 minutes de pause et de rotation)
- **≭** 12h Repas
- * 13h Conférence sur les bienfaits de l'activité physique et sportive
- ★ 14h Suite des épreuves (3 ateliers de 30 minutes d'activités et 10 minutes de pause et rotation)
- × 16h30 Remise des récompenses et pot de l'amitié

4. Déroulement des épreuves

Le challenge régional interentreprises de l'ESS propose une journée d'épreuves réunissant de la course à pied, du golf, du BMX, du basket en fauteuil, de l'aviron indoor et du tir laser qui donneront lieu à un classement final.

Chaque équipe se verra attribuer un Road Book qu'il faudra suivre tout au long de la journée.

Des référents seront présents sur chaque pôle d'activité pour assurer la sécurité et le bon déroulement du challenge.

Chaque épreuve durera 30 minutes maximum et les équipes disposeront de 10 minutes pour faire une pause et se rendre sur la prochaine épreuve.

- → <u>Course à pied</u>: Parcours de 2km à effectuer en relais. Pour cette épreuve, les équipes devront définir 2 binômes qui courront les mains liées.
 - → <u>B.M.X.</u>: effectuer le parcours proposé, sous forme de relais le plus rapidement possible.
 - → <u>Tir Laser</u>: Allumer un maximum de balises en un minimum de temps.
 - → Basket Fauteuil : Parcours relais à réaliser le plus vite possible.
 - → Golf: Epreuve de précision et de rapidité.
 - → <u>Aviron</u>: Course de vitesse en relais sur ergomètre.

En parallèle et en dehors de épreuves, des initiations au teqball, à la trottinette géante, au kart à pédale et volley assis seront proposées tout au long de la journée.

5. Conditions d'admission

La challenge est ouvert à toutes les personnes majeures, salariées d'une structure de l'ESS siégeant en région Centre-Val de Loire.

Les participants devront avoir 18 ans révolus le jour de l'épreuve, une dérogation pourra être accordée à partir de 16 ans révolus pour un équipier avec une autorisation parentale écrite.

Le Comité d'organisation s'engage à mettre en place toutes les mesures sanitaires en vigueur à la date de la manifestation afin de garantir la sécurité des participants.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an n'est pas exigé.

6. Sécurité

Un poste de secours sera présent pendant toute la durée de l'évènement.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les participants aux épreuves et leurs accompagnants conservent la garde et la responsabilité de leurs équipements et effets personnels. Ils doivent également être assurés pour leur responsabilité personnelle et leurs risques corporels soit par leur licence sportive soit par leur police individuelle responsabilité civile.

Les organisateurs et la structure ayant procédé à l'inscription des compétiteurs déclinent toute responsabilité pour tous les dommages matériels ou immatériels subis notamment par les participants, les spectateurs, et plus généralement toute personne concernée, du fait de sinistres dont ils ne seraient pas directement à l'origine.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après l'épreuve.

Il est déconseillé de laisser des objets de valeurs dans les véhicules

Aussi, il est demandé aux participants de se soumettre aux règles de sécurité préconisées par les référents des activités.

7. Abandon et retard

Toute équipe qui se présentera le jour J avec 30min de retard non prévenu sera déclarée forfait.

Tout abandon devra se faire auprès de l'organisation.

8. Réclamations et sanctions

En cas de litige, l'organisation est la seule habilitée à recevoir des réclamations, et seuls les membres de l'organisation pourront décider, après concertation, des sanctions. L'organisation est souveraine et en aucun cas les décisions ne pourront être contestées. Elle est en outre susceptible de prononcer l'exclusion d'une équipe pour les motifs suivants :

- Non-respect du règlement
- Infraction sur l'identité du concurrent
- Comportement déloyal, antisportif, dangereux ou irresponsable
- Non-assistance à toute personne en danger
- Non-respect de l'environnement, de la faune, de la flore et du parcours proposé

9. Classement et prix

Seules les équipes complètes pourront être classées. Le classement général sera établi par un cumul des points/temps réalisés par l'équipe sur la totalité des épreuves.

Un trophée sera remis lors de la cérémonie de clôture à l'équipe vainqueur, qui s'engagera à la remettre en jeu l'année suivante.

Chaque participant recevra lors de la validation de son inscription à l'arrivée un sac contenant un goodies, souvenir de sa participation au challenge.

10. Tenue et matériel

Les participants devront avoir durant les épreuves le dossard dont le numéro commun à toute l'équipe restera parfaitement visible ;

Un casque sera fourni lors de l'épreuves de BMX. Son port est obligatoire.

Les équipes seront responsables du matériel mis à leur disposition et seront pénalisées (voire exclues) en cas d'utilisation anormale ou dangereuse, de dégradation ou de pertes.

Les déguisements seront les bienvenus.

11. Photographie et vidéo

Les concurrents s'engagent à se soumettre au présent règlement par seul fait de leur inscription et acceptent l'exploitation par l'organisation des images et des photos faites pendant la journée.

Il sera également réalisé pendant la manifestation un reportage photographique et une vidéo de l'évènement destinés à la promotion de cette action auprès des partenaires ; le CROS Centre-Val de Loire se réserve le droit de reproduire ces supports en fonction de ses besoins, sans en faire un usage commercial. Tout refus d'être photographié ou filmé devra être explicitement signalé à l'inscription.

12. Inscriptions

Le droit d'inscription pour le challenge est de 100€ (cent euros) par équipe.

Il est possible de réserver des repas pour des personnes extérieurs (invités, spectateurs, supporters ...) au prix de 15€ par personne.

Les équipes peuvent s'inscrire dans les limites de temps et de places disponibles : 6 équipes pas département. S'il n'y a pas 6 équipes par département l'ordre d'arrivée des inscriptions sera pris en compte.

Le prix d'inscription comprend :

- L'accès aux différentes épreuves ainsi qu'aux stands d'initiation avec la fourniture du matériel suivant : BMX, casque, fauteuil, ergomètre, club de golf & balles, matériel de tir, ... ;
- Le repas du midi ainsi que le cocktail de clôture ;
- Le goûter pour le retour ;
- L'encadrement (sécurité, organisation...).

Les droits d'inscriptions ne donneront lieu à aucun remboursement sauf annulation de l'évènement liée à la crise sanitaire.

13. Informations et contacts

Pour plus d'informations :

Sebastien NOURRY, CROS CVL 06 12 74 94 13

SebastienNourry@franceolympique.com

Elora CANALS, CDOS 36 06 43 83 16 30 indre@franceolympique.com